



Circulaire 9658

du 10/02/2026

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Formations aux brevets WBE pour les fonctions de promotion et de sélection – Module relationnel - Inscriptions

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 10/02/2026
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	Cette circulaire a pour objet l'inscription aux formations aux fonctions de secrétaire de direction, de chef d'atelier et de directeur adjoint
Mots-clés	Inscription – Formations - Fonctions de promotion et de sélection

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Enseignement pour adultes	Centres psycho-médico-sociaux Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LIJNEN Nicolas	Direction générale des Personnels de l'Education	02/413.31.84 nicolas.lijnen@cfwb.be

Inscription au « volet relationnel » WBE à destination des fonctions de sélection de l'enseignement pour adultes et de formation continue

2026

DATE DE PUBLICATION : 10 FEVRIER 2026

Rédacteur : Nicolas LIJNEN

Objet : Inscription aux brevets 2025-2026 pour les fonctions de sélection de l'enseignement pour adulte et de formation continue.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du lancement des inscriptions à une nouvelle session de formations aux fonctions de sélection.

Les inscriptions peuvent être introduites valablement **jusqu'au 20 février 2026 inclus.**

La procédure pour répondre à l'appel est consultable à cette adresse :

www.wbe.be/jepostule/

Les attestations à joindre **impérativement** à l'acte de candidature sont les suivantes :

- une copie (format PDF) de votre/vos diplôme(s)
- une copie (format PDF) du/des titres pédagogique(s) dont vous êtes porteur(s)
- une copie de la/des attestation(s) de réussite que vous avez éventuellement déjà obtenue(s) dans le cadre de la formations à laquelle vous souhaitez vous inscrire

Ces attestations sont à télécharger dans votre dossier WBE – Recrutement. Pour toute information concernant votre dossier « Carrière » sur WBE-Recrutement ou sur la connexion avec votre compte Cerbère, consultez www.wbe.be/dgpe-faq.

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour toute question relative à leur candidature sont invités à joindre celle-ci via l'adresse courriel suivante : ilham.chougrani@cfwb.be

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire dans vos établissements.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Manuel DONY

Table des matières

1	Formations organisées	4
2	Conditions de participation.....	5
2.1	Pour la fonction de secrétaire de direction - module relationnel	5
2.2	Pour la fonction de chef d'atelier - module relationnel	5
2.3	Pour la fonction de directeur adjoint - module relationnel.....	5
3	Modalité d'inscription.....	6
4	Informations concernant le nombre de places disponibles par module et dates pour les séances de lancement.....	6
5	Comment s'inscrire ?.....	7

1 Formations organisées

Le Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement a pris la décision d'organiser **le volet relationnel** des formations aux fonctions de promotion et de sélection suivantes **de l'enseignement pour adulte et de formation continue** :

- Secrétaire de direction
- Chef d'atelier
- Directeur adjoint

Les modules de formation seront organisés par l'EAFC de Fléron-Charlemagne sous l'égide des services de WBE.

2 Conditions de participation

Sont autorisés à s'inscrire à la formation, les candidats qui répondent aux conditions reprises ci-dessous.

2.1 Pour la fonction de secrétaire de direction - module relationnel

- soit avoir exercé la fonction d'éducateur, d'éducateur d'internat, d'éducateur-secrétaire,
- soit être porteur d'un des titres de capacité repris à l'annexe du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

2.2 Pour la fonction de chef d'atelier - module relationnel

Les conditions cumulatives suivantes :

- 1° - avoir exercé la fonction de recrutement de professeur de cours techniques, de professeur de pratique professionnelle ou d'accompagnateur d'un centre d'éducation et de formation en alternance ;
- 2° - être porteur d'un des titres de capacité repris en annexe I du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement ;
- 3° - être porteur d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

2.3 Pour la fonction de directeur adjoint - module relationnel

Les conditions cumulatives suivantes :

- 1° - être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins ;
- 2° - être porteur d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

3 Modalités d'inscription

Le Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement a pris la décision d'organiser le **module relationnel** des formations aux fonctions de promotion et de sélection suivantes **de l'enseignement pour adulte et de formation continue** :

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à ces formations sont invités à remplir le formulaire disponible depuis les pages :

<https://www.wbe.be/index.php?id=7066>

pour le **20 février 2026 au plus tard**.

4 Informations concernant le nombre de places disponibles et date pour la séance de lancement

Fonctions	Module	Places	Dates
Enseignement pour adulte et de formation continue			
Directeur adjoint	Relationnel	20	20 mai 2026 de 14h à 16h au Caf à Tihange Accueil 13h30
Chef d'ateliers			
Secrétaire de direction			

5 Comment s'inscrire?

- 1) Lisez attentivement le présent appel à inscriptions.
- 2) Rendez-vous sur www.wbe.be/jepostule.
- 3) Remplissez le [formulaire d'inscription](#).
- 4) Connectez-vous à l'interface « **WBE — Recrutement** » à partir de la page www.wbe.be/jepostule.
Pour les problèmes de connexion à CERBERE : Contactez l'ETNIC au 02/800 10 10
- 5) Vérifiez et encodez vos données personnelles.
- 6) Déclarez vos états de service en tant que définitif¹ (WBE)
- 7) Dans la partie « **Attestations** », numérisez et téléchargez les documents demandés :
 - une copie de votre/vos diplôme(s) : encodez les intitulés exacts de ceux-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)
 - une copie du/des titres pédagogique(s) dont vous êtes porteur(s) : encodez les intitulés exacts de ceux-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)
 - une copie de la/des attestation(s) de réussite que vous avez éventuellement déjà obtenue(s) dans le cadre de la formations à laquelle vous souhaitez vous inscrire : encodez les intitulés exacts de celles-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)
- 8) Transmettez votre formulaire d'inscription et vos attestations pour le 13 décembre 2024 au plus tard.

Après avoir rempli ce formulaire et téléchargé vos attestations, les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement procéderont à la vérification des conditions de participation et enverront à tous les candidats admis à la formation le règlement des études.

- 9) Les membres du personnel recevront un courriel de convocation à la formation.

Conformément à l'article 23, alinéa 4 et 5 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, Wallonie Bruxelles Enseignement accordera une priorité à l'inscription aux membres du personnel qui sont déjà en fonction dans la fonction de promotion ou de sélection considérée. Un critère basé sur l'ordre d'inscription sera ensuite appliqué pour déterminer quels candidats pourront être admis à la formation dans la limite des places encore disponibles.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme **Ilham CHOUGRANI** (02/413.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be).

¹ Seuls les services prestés au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement ou de l'enseignement organisé par la Communauté germanophone